



CHSCT CRS

du 17 septembre 2020



Une délégation UNSA FASMI SNIPAT composée de Sofiane ACHATIB, David MICHAUX (UNSA Police) et Cyril BENOÎT (SNIPAT) a participé au CHSCT CRS ce jour sous la présidence de Mme Pascale REGNAULT-DUBOIS, directrice centrale des CRS.

DECLARATION PRÉALABLE de l'UNSA FASMI. (en pièce jointe)

1/ Textes soumis à vote:

- PV du CHSCT CRS des 23 et 24 octobre à l'unanimité.
- Vote pour à l'unanimité.
- Proposition de délégation d'enquête accident suite au décès en service du major Freddy ALLARD du DUMZ de LAMBERSART.
- Vote pour à l'unanimité.

Comme l'avait demandé Philippe CAPON la semaine dernière, lors de son dernier Congrès à la tête de l'UNSA Police, la délégation UNSA FASMI SNIPAT valide à 100% cette demande.

L'UNSA POLICE s'interroge sur :

- Le trajet en 1 jour de plus de 1000 kilomètres.
- L'emploi des fonctionnaires la veille du départ en matinée avec un trajet aussi important à effectuer le lendemain.
- La pertinence de l'itinéraire emprunté.

2/ Documents uniques de la DCCRS et des 7 directions zonales soumis à avis:

La délégation UNSA FASMI SNIPAT s'est abstenue de vote sur les différents DUERMI CRS. Les présentations des directions zonales n'étant axées que sur la présentation de «tableau de bords budgétaires», ce qui ne nous convient pas.

3/ Communications:

- suivi du plan de mobilisation contre le suicide

L'UNSA FASMI a transmis ses interrogations sur le déploiement du dispositif dit «sentinelle», consistant à ce que des collègues soient désignés afin d'être à l'écoute de collègues éprouvés et qui pourraient ainsi les guider, les conseiller. Sans formation et reconnaissance, ce dispositif ne pourra être performant.

QUESTIONS/INTERVENTIONS DIVERSES UNSA FASMI:

Concernant les 10 critères du code du travail définissant les risques professionnels dans la fonction publique, l'UNSA FASMI a dénoncé l'interprétation du travail de nuit où seuls 238 collègues auraient été identifiés. A notre sens, le travail de nuit défini dans ces risques n'est pas le même que celui défini dans l'APORTT .

Pour l'UNSA FASMI, beaucoup plus de collègues doivent rentrer dans cette définition du code du travail.

Attente d'arbitrage sur ce sujet.

Madame la DCCRS nous confirme le maintien du port de la cagoule non feu en maintien de l'ordre.

Explications sur le placement de collègues dits cas contact covid 19 en arrêt maladie par certaines ARS et non en AEA, engendrant de facto l'application de la journée de carence. Comment remédier à ces dérives?

Réponse de l'inspection technique DCCRS: signaler les cas et on fera rectifier les positions administratives en AEA.

Les collègues ne pouvant reprendre leurs services suite à l'impossibilité de production d'un certificat de reprise sont placés d'office en RC. Comment arrêter ce type de problématiques?

Réponse de madame Foullon médecin cheffe de prévention : nous avons eu des problèmes mais c'est la médecine statutaire qu'il faut saisir, ces situations sont anormales.

Nous avons une demande de nos FTSI sur la dotation de bouchons oreilles Termo moules dans le cadre des séances de tirs qu'ils supervisent. Ces équipements sont coûteux , plus de 200€ en moyenne et certains de ces collègues les achètent sur leurs deniers personnels. Un budget et une dotation CRS peuvent ils être alloués?

Réponse de madame la sous directrice du soutien opérationnel et de madame Foullon médecin cheffe de prévention : le port de ces bouchons est une recommandation très forte au plan de vue de la médecine de prévention. Tous les FTSI sont dotés de bouchons oreilles. Concernant les termos moulés, le coût est de 200€ en moyenne. Certaines compagnies peuvent investir dans ces moyens si des FTSI sont employés de manière régulière dans les stands de tirs. Pas de généralisation, c'est du cas par cas.

Le SNIPAT interpelle sur différents problèmes :

- La climatisation de l'ariane, et les nombreuses pannes des frigos pendant tout l'été ?

Réponse de Mme la Directrice Zonal Sud : Des devis ont été demandés, en urgence la zone a acheté des ventilateurs et un marché est en cours pour un montant de 1 200 000€ pour la réfection de l'ensemble du site. Les travaux seront réalisés par ½ canto.

- Les stages et formation effectués au sein des compagnies impactent les agents des compagnies support, nous demandons que les renforts soient positionnés en IJAT pour soulager nos collègues.

Réponse de l'inspection technique : Le schéma de la position IJAT correspond à des règles précises, il faudra réfléchir à la position des agents, et cette proposition mérite réflexion.

- Nous relevons les difficultés pour les agents d'obtenir des formations qualifiantes et en adéquation avec nos métiers.

Réponse de la DCCRS : Les agents méritent des formations continues et qualifiantes, la réflexion est en cours avec le CF de Toulouse, la piste des « e-formation » peut aussi être envisagée.

- Nous évoquons le problème des chambres féminines à Anglet.

Réponse de Mr le Directeur Zonal Sud-Ouest : Des chambres existent, mais la féminisation de la maison CRS demande plus d'effort et de rigueur, de nouvelles chambres dites « Féminines » seront réalisées et fléchées.

- Nous questionnons sur l'immobilier et la réalisation de nombreux travaux en adéquation avec les PMS.

Réponse de la DCCRS : Sur l'ensemble des compagnies des travaux sont programmés, et font l'objet de devis. La réalisation de pièce froide, la rénovation de certaines cuisines, sont budgétisées. Les éléments électro-domestiques font l'objet d'une attention particulière, leur renouvellement se fera en concertation avec les OS pour optimiser les besoins.

Nous resterons attentifs à ces actions.

Notre expert M. GENIN Jérôme intervient sur une problématique récurrente. De plus en plus régulièrement des déplacements sont effectués sans personnels ou avec des effectifs de soutien réduit. Les établissements hôteliers qui hébergent les compagnies font également office de restauration et nos collègues ne sont donc plus déplacés. Cette situation cache surtout des problèmes liés à l'état des cuisines de ces établissements. Nos collègues qui s'appliquent à mettre en œuvre les normes HACCP, et la mise en place des PMS dans leurs unités se retrouvent dans des situations où ils devraient refuser ces cuisines, pour éviter les refus de cantonnement, certains établissements ont donc contourné la règle, ne fournissant plus les locaux mais assurant eux-mêmes la prestation de repas. Une fois encore nous demandons que toute la lumière soit faite sur ce sujet.



**ORDRE DU JOUR DE
LA REUNION DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL DES SERVICES RELEVANT DE
LA DIRECTION CENTRALE DES COMPAGNIS REPUBLICAINES DE SECURITE**

Séance du jeudi 17 septembre 2020 à Pondorly à 9h

I - Textes soumis à vote:

- 1) Procès-verbal du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail des CRS ayant trait au plan de mobilisation contre le suicide en date du 23 octobre 2019.
- 2) Procès-verbal du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail des CRS en date du 24 octobre 2019.
- 3) Proposition de délégation d'enquête accident suite au décès en service du major Freddy ALLARD de l'UMZ NORD.

II – Documents uniques soumis à avis:

- 1) Avis sur les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERMI) DCCRS ainsi que des 7 directions zonales.

III – Communications:

- 1) Suivi Plan de mobilisation contre le suicide -SDRH.
- 2) Suivi Tracabilité des fiches d'exposition aux risques professionnels- SDIR.

IV- Questions diverses.